

# AVIS PUBLIC

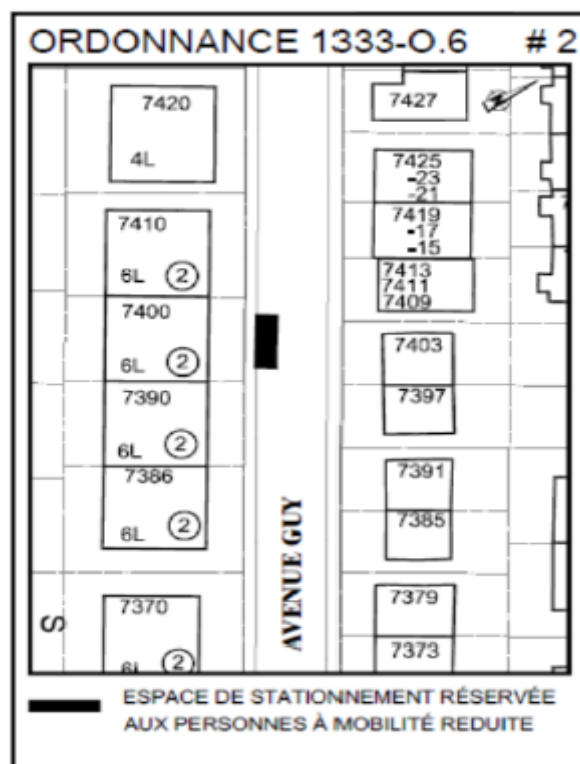


## ORDONNANCE 1333-O.6 En vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333)

**AVIS PUBLIC** est donné par les présentes que le conseil d'arrondissement d'Anjou a édicté, en lors de sa séance du 6 juin 2017, suite à des recommandations formulées par le Comité de circulation lors de sa réunion du 30 mars 2017, et en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), tel que modifié par le Règlement 1333-30, l'**ordonnance 1333-O.6** aux fins de modifier la signalisation routière sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou, soit pour :

- aménager une zone de stationnement pour personnes handicapées à proximité du 7400 de l'avenue Guy; et
- enlever la signalisation de la zone de débarcadère à proximité du 6950 de l'avenue Ronsard.

### Plan – 7400, avenue Guy



Cette ordonnance entre en vigueur en ce jour et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 7701 du boulevard Louis-H.-La Fontaine, dans l'arrondissement d'Anjou, durant les heures d'ouverture.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 13 juin 2017.

La secrétaire d'arrondissement,

Louise Goudreault

Date de parution : 13 juin 2017, Le Flambeau de l'Est